

<p style="text-align: center;">POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CGT Séance du 4 juillet 2017</p>

1. Points faisant l'objet d'un suivi par les Délégué-e-s du Personnel ;

- 1.1 Point sur l'aménagement des Berlingo (l'aménagement final a-t-il enfin pu être testé ?).
- 1.2 Point sur les mesures prises par le groupe de travail au sujet de la charge administrative des commerciaux (mise en production du portail de vente V2, les référents par district ont-ils été nommés/formés ? Les référents ont-ils commencé à former leurs collègues ?).
- 1.3 Point sur les difficultés liées aux visites médicales obligatoires de la médecine du travail sur le site de Montévrain.
- 1.4 Point sur l'état des lieux des visites médicales obligatoires en province. La situation est-elle bloquée ?
- 1.5 Point sur les conditions et la charge de travail OM/OKS. Point sur les effectifs et les embauches.
- 1.6 Point sur les déploiements (cf. point 4, OdJ CGT DP de juin 2017).

2. Etat des lieux de la région Méditerranée ;

- 2.1 Il n'y a toujours pas de DRO attiré dans cette région depuis un an. Est-il concevable de continuer ainsi ? Pourquoi la direction se met en contradiction avec ses propos tenus dans le cadre du projet KAIZEN (début 2016) ?
- 2.2 Situation du district de Nice.
 - 2.2.1 Le préventeur a contacté les commerciaux de ce district, suite au retour du RRV. Quel est son retour ? Les remontés « terrain » que nous avons laissés apparaître un malaise flagrant et une stratégie de « l'évitement » entre commerciaux et RRV.
 - 2.2.2 La direction se laisse encore combien de temps avant de prendre en compte cette situation de malaise des salariés ?
- 2.3 Offre I.M. en région Méditerranée.
 - 2.3.1 Cette région vient de perdre, en deux mois, un Solution Consultant (SC) et un Business Process Developer (BPC), ces pertes de supports précieux seront un handicap pour l'atteinte des objectifs IM en région ; Quelle est la position de la direction face à cette situation ? Quand ces postes vacants seront-ils pourvus ?

2.4 Service technique région Méditerranée.

- 2.4.1 Cette région rencontre, de nouveau, des problèmes de délais d'intervention graves suite à un manque de personnel technique ; Après les effets dévastateurs de SERVICE EXPERIENCE, cette région ne peut plus se permettre une telle situation, en inadéquation complète avec la notion de « société d'excellence » que porte la direction. Quelles sont les mesures d'urgence que compte prendre la direction technique ?

2.5 Kick-Off Shakespeare

- 2.5.1 Le 1er Kick off 2017 de la région Méditerranée va se tenir le 20 juillet à Blagnac, près de Toulouse ! Pourquoi cette région n'a pas droit à sa propre réunion commerciale ?

3. **Est-il normal qu'en pleine négociation sur le Contrat de Génération, une commerciale de 52 ans de Dijon ait été licenciée la semaine passée ? Le licenciement repose-t-il sur le fait qu'elle ait constaté des anomalies sur les comptes qui lui ont été attribués et a osé le faire remarquer ? Motivation de ce licenciement.**
4. **Graves problèmes répétés avec le transporteur qui s'occupe du retrait des déchets (cartons d'emballage, plastique polystyrène et pièces usagées métalliques ou tambours). Non-respect des planifications correctement formulées et des process en vigueur qui entraîne un engorgement inadmissible des points logistiques.**
5. **L'article R.4225-2 du Code du Travail oblige les entreprises de mettre à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche pour la boisson et installer des sources d'eau potable fraîche à proximité des postes de travail et en quantité suffisante. Que met donc en place la Direction pour le maintien en forme des itinérant-e-s, notamment en période de fortes chaleurs (remboursement des bouteilles d'eau fraîche achetées pour les déplacements, appareil réfrigérant d'eau pour les voitures...) ?**
6. **Explication du fait que le choix d'un véhicule plus adapté à l'environnement immédiat du technicien ne soit réservé qu'aux seuls salariés de l'Ile-De -France ?**
7. **Consommables pour les copieurs « nouvelle génération » iR Adv C 55xx et C 35xx ;**
 - 7.1 Il apparaît que les nouvelles gammes de copieurs couleur CANON sont désormais livrées sans jeux de consommables (hormis ceux déjà engagés dans la machine). L'approvisionnement des clients ne se fera que par le biais de la e-maintenance. N'est-il pas dangereux de tout miser sur la e maintenance quand on connaît les risques de « décrochage » de cet outil informatique ?
 - 7.2 Pourquoi ne pas livrer, au moins, un jeu d'avance dès la livraison, afin de palier à tous manquements ? Nous risquons de devoir subir une nouvelle vague d'insatisfaction client et demandons donc la livraison d'un jeu de toner d'avance lors de chaque mise en service de machines neuves.
8. **Pourquoi a-t-on arrêté l'approvisionnement automatique des fongibles pour les techniciens ?**

9. Procédure de consultation du Compte Epargne Temps.

10. Surcharge de travail à la Planification.

11. Formation des techniciens sur les Gen 3.

12. Condition de travail ;

12.1 Cas n°1 ; technicien iP passé en Office à 6 mois de la retraite. Son nouveau secteur d'activité est éloigné de son domicile, ce qui lui fait des trajets très importants. Que compte faire la Direction ?

12.2 Cas n°2 ; technicien iP, resté en iP, binôme du précédent. N'ayant plus de binôme, ses temps de déplacement se sont « envolés » ! Que compte faire la Direction ?



Denis Canton
Délégué Syndical CGT Canon France